

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 209-22 ET 216-18

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 209-22 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

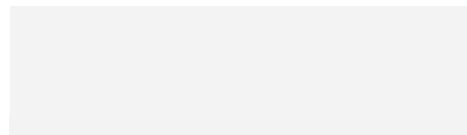
Adoption par le conseil : 20 octobre 2020

Règlement 216-18 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)

Adoption par le conseil : 20 octobre 2020

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 23 octobre 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière